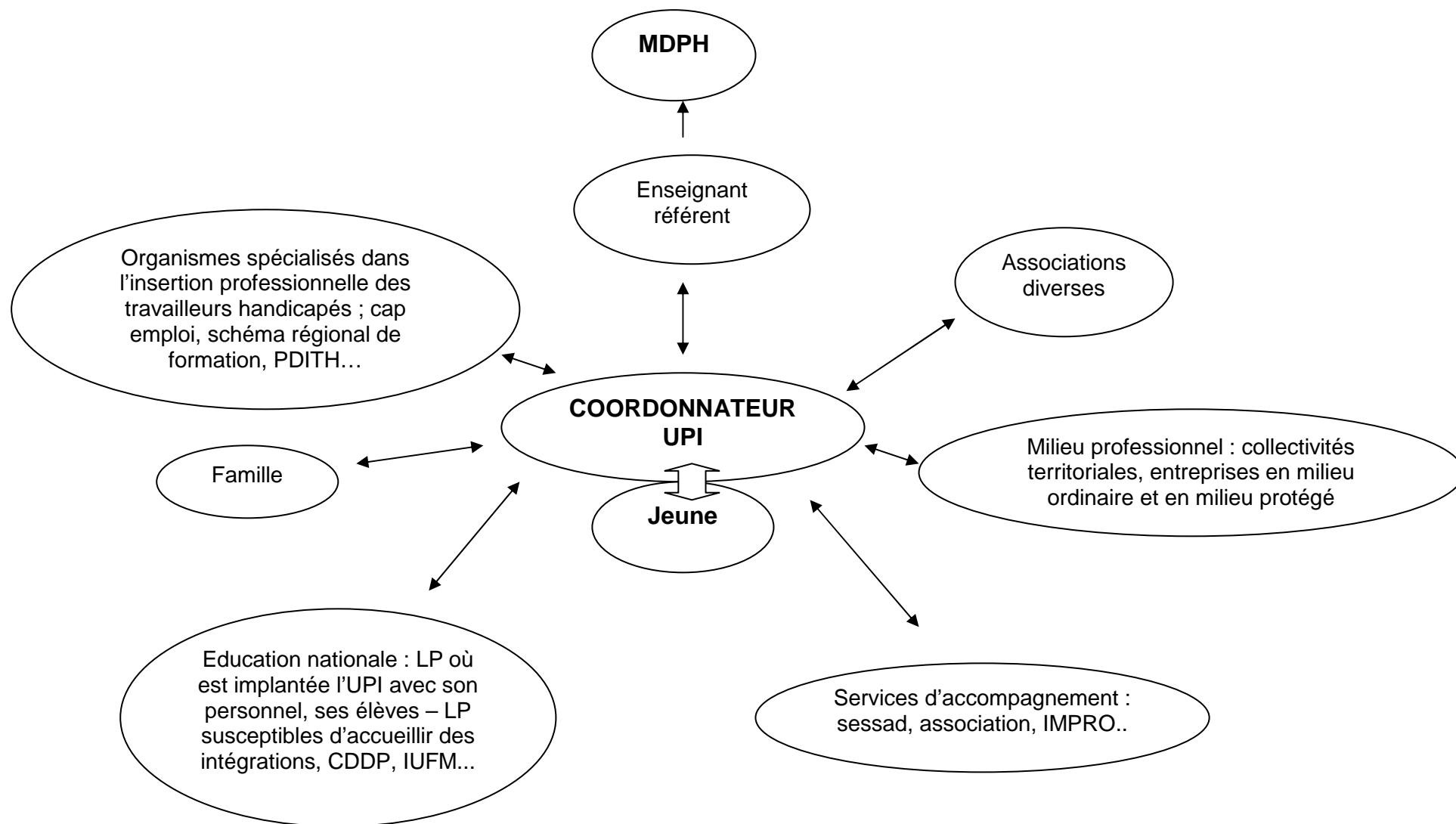


Interlocuteurs du coordonnateur UPI



Tout d'abord quelques remarques sur le schéma en lui-même :

- Le coordonnateur UPI et le jeune sont collés sur le schéma ceci afin de concrétiser la nécessaire relation qui va exister entre-eux. Rien ne peut être fait sans que le jeune n'y adhère. A ce stade, je voudrais préciser, qu'à mon sens, il est indispensable que le coordonnateur ait les jeunes en cours de façon à bien les connaître. Il me semble préférable qu'un coordonnateur en UPI LP, soit lui-même un PLP plus habitué aux exigences professionnelles (qui vont être adaptées au projet professionnel et plus forcément au programme).
- La place donnée à la MDPH et le sens des flèches ne sont pas anodins. En effet, il est à espérer, que rapidement, c'est au sein de la MDPH qu'il sera possible de trouver tous les renseignements. Mais pour l'instant, dans notre département en tous cas, ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. D'où la présence de ces différents interlocuteurs.

Enfin, ce schéma est en perpétuelle construction puisque la bonne marche d'un dispositif UPI nécessite la création d'un réseau de partenaires indispensables à son fonctionnement. Réseau que je continue d'agrandir en fonction notamment des projets professionnels de chaque élève.

La naissance de ce réseau est survenue après le constat suivant : l'une de mes erreurs du début a été de penser parvenir à tout résoudre. Rapidement, je m'y suis essouffée et consciente du fait que l'on ne peut pas tout connaître, j'ai décidé de me diriger vers ceux qui savaient ! et c'est ainsi que je me suis lancée dans la construction d'un partenariat précieux et indispensable. L'objectif était d'identifier, au sein de chaque structure, une personne référente que je rencontrais et vers qui je me tournerais à la moindre question.

Enseignant référent :

Interlocuteur unique éducation nationale et représentant du jeune au sein de la MDPH. Pour nous, seul lien avec la MDPH. C'est à son initiative que sont organisées les ESS. Il peut être convié à des réunions dans l'année (changement de service d'accompagnement, démarches administratives pour la reconnaissance de travailleur handicapé par exemple...). Bilan en fin d'année.

Nécessité de l'identifier très vite et de régler le problème du suivi d'un élève qui vient d'un autre département.

Famille :

Partenaire privilégié car c'est elle qui va décider. D'expérience et en fonction des cas que je vous présenterai cet après-midi, vous verrez que l'aboutissement d'un projet professionnel n'est réalisable que si tous les partenaires et surtout la famille travaillent dans le même sens et si une confiance réciproque existe. Elle est invitée à plusieurs reprises dans l'année.

Service d'accompagnement :

Grâce à leur bonne connaissance du monde du handicap, c'est d'abord avec eux que j'ai beaucoup appris. Il existe au sein des IMPRO des unités d'enseignement où j'ai pu puiser des idées pédagogiques transmises ensuite à mes collègues et les éducateurs ont une approche de ces jeunes différente de la nôtre et riche d'enseignement.

Nécessité d'entretenir avec eux des contacts très réguliers de façon à donner une cohérence au suivi du jeune et à bien lui faire voir, ainsi qu'à sa famille que les différents partenaires se parlent et travaillent tous dans le même sens.

Associations diverses :

Je me suis tournée vers

- les associations de parents pour faire connaître le dispositif et pour obtenir des renseignements (exemple : Hoptoys)
- les associations connues et existantes telles que l'Agefiph, (pour obtenir des lieux de stages pour nos élèves notamment)
- des associations présentes dans mon département et axées sur la formation (exemple : le CRIC qui accepte des jeunes en stage et réalise des évaluations à note demandée)
- d'autres associations nous ont contacté : telles que l'Apajh (un abonnement à leur revue est prévu pour l'année prochaine), l'Hippocampe (concours de BD)

en outre, j'ai l'habitude de travailler avec le Sessad du Geist qui appartient à l'association Trisomie France (ancien Fait 21) et nous recevons la revue éditée par l'association et avons pu bénéficier d'outils tels que CD ROM

Milieu professionnel : collectivités territoriales, entreprises en milieu ordinaire et en milieu protégé

Véritable travail de commercial à la fois pour la recherche de stage et éventuellement pour une éventuelle embauche. Surprise de leur part de voir enfin l'éducation nationale s'intéresser à ce qu'ils font.

Je suis persuadée qu'il existe dans des entreprises des postes susceptibles d'être créés pour des personnes handicapées, encore faut-il que l'on puisse nous laisser l'occasion de les trouver.

Nécessité d'expliquer très clairement les objectifs recherchés en UPI et de faire prendre conscience que nous parlons réellement de compétences ; le handicap n'est pas mis en avant. Nous ne demandons pas la compassion. L'acceptation d'un stagiaire se fait souvent au prix de nombreuses visites (réunions avec le patron, les employés...). L'inconnu fait peur et les idées reçues ont la vie dure.

Il s'agit de dédramatiser et surtout de rassurer :

- en garantissant notamment la présence d'un éducateur le premier jour par exemple,
- en expliquant que les signatures sur les conventions ne bloquent personne et que tout peut être arrêté si l'une des parties n'y trouve pas son compte, (instauration d'une période d'essai par exemple),
- en facilitant au maximum les relations entre les intervenants (numéro de téléphone de l'éducateur, du coordonnateur...)...

Nous nous devons d'apparaître comme des professionnels sérieux, maîtrisant parfaitement la situation. Un suivi régulier du jeune en stage, (coup de fil, visite rapide...) rassure le tuteur et l'incite à nous faire confiance et à renouveler l'expérience. De plus, en fin d'année, un pot en l'honneur des tuteurs de stage est organisé au sein du LP pour les remercier de leur collaboration.

Cette démarche ne va pas être la même auprès des entreprises milieu protégé (ESAT). Interlocuteurs intéressants dans la mesure où ils ont à faire à un public adulte qui rencontrent les mêmes difficultés que nos jeunes juste sortis de l'adolescence. A ma demande, je suis conviée, de temps en temps à des groupes de paroles d'ateliers animés par des psychologues psychiatres auxquels participent les usagers de l'ESAT. Y sont abordés des problèmes que je peux rencontrer avec les jeunes d'UPI et qui me mettent parfois dans l'embarras car je ne sais quelle attitude adopter.

Organismes spécialisés dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés :

Je me suis rapprochée du PDITH (plan départemental d'insertion des travailleurs handicapés) qui travaille en lien avec le schéma régional de formation. J'ai rencontré la coordinatrice qui m'a proposé de m'inviter dans les réunions où sont présents des entrepreneurs de toute branche. Ce que j'ai fait encore dernièrement : j'ai été conviée à une conférence donnée par les professionnels de la branche de la métallurgie de notre bassin d'emploi pour une présentation des métiers préparés. En outre, la visite détaillée d'ateliers m'a permis de mettre en évidence des postes qui pourraient être accessibles à des jeunes sans qualification. Contacts ont été pris avec des professionnels (réseau de partenaires qui s'agrandit).

En outre, le PDITH propose dans notre département des outils susceptibles de nous intéresser : Etape et « Vivre mon CFA ». Nous avons décidé d'utiliser ces outils pour nos jeunes par le biais des conventions de stage.

Cap emploi est un interlocuteur privilégié également lorsque se dessine l'intégration professionnelle directe du jeune. Les professionnels sont là pour nous guider dans les contrats de travail existant et pour nous aider à construire « un devis ».

Education nationale :

LP où est implanté l'UPI :

Bureau consacré à la coordination avec matériel administratif, téléphone, ordinateur, pièce suffisamment grande pour permettre des réunions à petit effectif, cartes de visite, utilisation du véhicule...

Cadre réglementaire :

Pour tout renseignement, Service juridique du rectorat

L'UPI met en présence plusieurs services d'accompagnement : nécessité de définir les attributions de chacun par le biais de modalités partenariales

Les conventions de stage régissent les sorties des élèves (annexe pour l'UPI)

Le frais de déplacement de la coordination ont été votés au CA car ils comprennent le remboursement de frais dans l'agglomération

UPI du Lycée Honoré Baradat – Avenue du loup BP 9028 - 64050 PAU Cédex 09

Autorisation de transport de leur enfant par la coordinatrice demandée aux familles (soit avec son véhicule personnel, soit avec le véhicule du LP)

Identification précise du moyen de transport utilisé par le jeune avec coordonnées du taxi par exemple

Avertissement par la coordinatrice de la famille en cas d'absence prévisible d'enseignant

L'UPI partie intégrante du projet d'établissement : fiche bilan et fiche projet

Les absences sont gérées comme pour n'importe quel élève par la vie scolaire qui va appeler la famille en cas d'absence après avoir au préalable vérifié auprès de la coordinatrice qu'il n'est pas en stage (planning dans le bureau). D'habitude, je tiens systématiquement informée la vie scolaire de toute modification.

Les élèves d'UPI sont soumis aux mêmes obligations que leurs camarades du LP : carnet de liaison, respect du RI, élection des délégués de classe, sanctions. Pas de régime particulier.

Cadre général

Appel au volontariat en début d'année et ponctuellement auprès des collègues enseignants pour faciliter les intégrations (intégrations sur l'année ou ponctuelles : conseillère en image, sortie au cinéma, PPCP en LP)

Liaison avec l'infirmière du lycée (visite médicale, nécessité d'être informé de situation particulière, problèmes divers...)

Présentation aux autres élèves du LP de la section : en début d'année et/ou en cours d'année. Participation des élèves d'UPI à des clubs, aux activités du foyer (baby-foot notamment). Je suis également prof d'élèves ordinaires qui n'hésitent pas à m'interpeller. Tutorat ?

Pas de problèmes notables, si ce n'est suscités par les élèves d'UPI eux-mêmes mais vite canalisables (Vincent et Mélanie amoureux, Claire qui est persuadée que tout le monde se moque d'elle). Nécessité de prendre du recul avec certaines situations : affabulations d'un élève : ne pas croire systématiquement ce qui est rapporté, vérifier avant d'engager quoi que ce soit.

Nombreux exercices de repérage dans l'espace : déplacements dans l'établissement avec identification des personnes ressources. Utilisation d'un minimum de salles de cours (toujours la même avec une partie cours et une partie informatique). chaises adaptées à des élèves de petite taille.

Organisation de l'emploi du temps : prévoir les intégrations en fonction des aptitudes. Procéder à des réajustements si nécessaire dans les intégrations et dans les stages (horaires, jours). Prévoir les interventions thérapeutiques si besoin (orthophonie par exemple).

Prévoir des aménagements ponctuels nécessités par des situations particulières : exemple le concours de BD, une heure d'arts appliquées en plus de l'EDT.

Découpage de l'année :

Conseil de classe en fin de chaque trimestre. Une semaine après ce conseil, chaque famille est reçue individuellement par le coordonnateur en présence de l'éducateur du service d'accompagnement, du jeune s'il le souhaite et de l'intervenant extérieur s'il y en a (orthophonie). Le bulletin scolaire est remis et commenté. Le côté social et professionnel est abordé avec l'éducateur. On procède à des réajustements si besoin.

Une fois par an, ESS avec l'enseignant référent qui sera convié ponctuellement si besoin et qui revient parfois en fin d'année.

Réunion mensuelle (et à la demande) de l'équipe pédagogique pour faire part de l'évolution du jeune et pour répondre à des situations particulières. Nécessité d'établir un échange permanent des informations et parfois lorsqu'il y a demande de RV à un enseignant par une famille, réception de cette famille par l'enseignant concerné **et** le coordonnateur.

Depuis cette année, ont été demandés en plus aux élèves d'UPI :

- Un cahier exclusivement réservé à la communication entre la famille et le LP
- Un cahier réservé aux stages dans lequel sont collées les évaluations de stage (de façon à ce que les parents suivent en même temps que nous, l'évolution du projet professionnel de leur enfant).

LP susceptibles d'accueillir en intégrations :

Rencontres avec les chefs d'établissements, les chefs de travaux et les enseignants. Comme pour les professionnels, nécessité de rassurer, de garantir une présence et/ou l'arrêt en cas de problème. Question de matériel, de tenue à régler.

Convention de stage qui régissent les rapports.

Autres établissements : pour le passage du CFG par exemple

CDDP pour création de supports : projet vidéo pour l'année prochaine

IUFM : pour ressources diverses

En résumé, les missions du coordonnateur UPI :

- S'informer
- Communiquer
- Rassurer
- Organiser
- Ajuster
- Evaluer
- Proposer des solutions
- Accompagner le jeune et sa famille de son entrée à l'UPI à sa sortie et parfois après.

UPI du Lycée Honoré Baradat – Avenue du loup BP 9028 - 64050 PAU Cédex 09